Communiqué de Presse

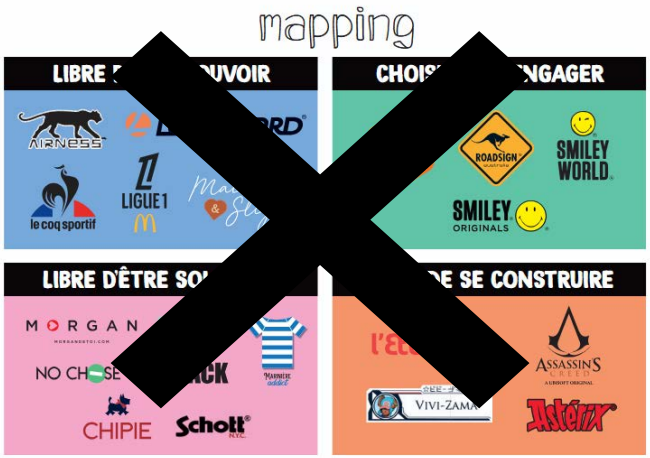

L'allocation de rentrée scolaire ne doit pas servir à un patron voyou !

Boycott des marques appartenant au groupe Hamelin

Contacts Presse

Pour le Syndicat CGT Lecas Industries situé Zone industrielle de Nersac 6 Rue Ampère 16 440 Nersac (à 10 km d'Angoulême)

Délégué syndical : **Philippe Desbordes** Tel : 06 30 66 58 45 Mail : phiphiferrus@gmail.com
Carlos Tunon, secrétaire général **Filpac CGT** Tel 06 98 97 77 43 Mail : tunon@filpac-cgt.fr

Autres contacts CGT connaissant le dossier Lecas/Hamelin depuis le départ :
Ex délégué syndical Lecas pendant 25 ans ***Aldo POMETTI*** *Tel : 06 87 03 16 99 Mail : aldo.pometti@orange.fr*
Ex Secrétaire général Filpac CGT Patrick ***Bauret****, Tel : 06 81 16 25 68 Mail : bauret@filpac-cgt.fr*

Pour L'union Départementale CGT de la Charente :

Michaël Lablanche, secrétaire général Tel : 06 71 77 78 97 Mail : secretairegeneralud-cgt16@orange.fr

Pour la Défense juridique des salariés :

Ralph Blindauer spécialiste en droit social Chargé du dossier exerce au barreau de Metz. Son cabinet est situé au 25 Rue des Romains à 57360 AMNEVILLE

Tel :07 87 59 73 36 Mail : blindauer.avocat@gmail.com

Pour L'entreprise

Stéphane Hamelin président du conseil de surveillance du groupe familial Hamelin

9 rue Guyon de Guercheville 14000 CAEN
Mail : Stephane.HAMELIN@hamelinbrands.com

Eric JOAN Président du Directoire du groupe Hamelin

Hamelin Campus 9 rue Guyon de Guercheville 14000 CAEN

Tel : 02 31 46 37 27 ou 02 31 46 37 37 Mail : eric.joan@hamelinbrands.com

Richard MAÏSTERRENA Directeur du site LECAS Industries de Nersac (Fermé)
Hamelin SAS – ZI 6 rue Ampère – 16440 Nersac
Tel : 05 45 68 88 03 Mail : richard.maisterrena@hamelinbrands.com

Communiqué DE PRESSE du 19 Août 2025

L'allocation de rentrée scolaire ne doit pas servir à un patron voyou !

Le groupe Hamelin, propriétaire de l'entreprise Lecas en Charente a d'abord lancé un plan de licenciement visant l'intégralité des salariés qui produisaient notamment les agendas **L'Étudiant** et **Oxford**. Cette opération a conduit à la fermeture du site en février 2025.

Mais Hamelin ne s'arrête pas là : en ultime pied de nez, il a déposé une demande de liquidation judiciaire. **Plus de travail, plus de salarié.es, mais un transfert de la production vers des pays** à bas coûts, bien plus rentables pour l'actionnaire majoritaire.

Le tout pour alimenter... le marché français ! Cherchez l'erreur !

Fidèle à ses méthodes, Hamelin piétine allègrement les lois et les règlements français. Pour ce patron, la loi, c'est lui. Lancer une liquidation judiciaire sans respecter les règles du droit ? Aucun scrupule.

Son objectif est limpide :
- se soustraire à ses obligations, notamment en matière d'aide à la réindustrialisation, malgré le fait d'avoir reçu une subvention conséquente par la région au moment de son installation (1 **Million** de francs),
- après avoir licencié l'intégralité du personnel, et faciliter l'éviction des salariés protégés.

Collectivement la CGT appelle à ne pas laisser s'instaurer de telles pratiques illégales et intolérables, qui auront pour conséquence la privation des droits pour tous les salarié.es dans le cadre d'un plan de suppression d'emplois (PSE).

Un pillage industriel, Economique, social et la perte irrémédiable d'un savoir-faire Charentais en toute illégalité.

Face à cette politique sociale d'une violence inouïe, la CGT appelle l'ensemble des parents d'élèves à boycotter les produits du groupe Hamelin, dont voici quelques marques emblématiques :

- *Oxford et L'Étudiant (agendas, cahiers)*
- *ELBA (classeurs, fournitures)*
- *Pelikan (matériel scolaire)*
- *HERLITZ (coloriage)*
- *CONQUÉRANT(cahiers, fournitures scolaires)*

Pour la CGT, seule une pression forte et collective mettra un coup d'arrêt à ce scandale, qui frappe les salarié·es de Lecas, déjà profondément meurtris par la fermeture de leur outil de travail.

LECAS EN LUTTE

Face à la destruction
de nos emplois en Charente,

A la rentrée scolaire,

BOYCOTT

des marques HAMELIN

Oxford

l'Etudiant

le coq sportif

AIRNESS

LECAS Industries

OXBOW

MORGAN
MORGAN DE TOI.COM

CHIPIE

Pour soutenir notre combat donner à la cagnotte solidaire.

Le Monde

Version numérique

Publié le 27 juillet 2025 à 05h00, modifié à 11h03 Temps de Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Derrière les agendas Oxford, la situation ubuesque des salariés licenciés de la papeterie Lecas Industries.

Dans le rayon de fournitures scolaires d'un supermarché avec, dans les mains, un cahier Oxford. JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

Ils se retrouvent au milieu d'une bataille judiciaire, sans indemnités de licenciement ni salaires. Sur fond de soupçons d'escroquerie, le parquet de Caen a fait appel de la liquidation judiciaire de cette PME, filiale du groupe Hamelin, l'un des leaders français du secteur.

Par Aline Leclerc

C’est la saison des agendas scolaires dans les supermarchés. Lecas Industries, usine de soixante-huit salariés à Nersac (Charente), fabriquait jusqu’en 2024 ceux des marques Oxford et L’Etudiant, ou siglés Harry Potter et Naruto, commercialisés par le groupe Hamelin, l’un des leaders européens de la papeterie implanté à Caen – il est derrière les cahiers Super Conquérant. Intégrée au groupe, l’entreprise Lecas Industries est redevenue une filiale en 2021, Hamelin restant son client quasi unique. L’arrêt de ses commandes, en septembre 2024, a signé la fermeture de la société.

Dix mois plus tard, ses salariés sont en ce milieu d’été dans une situation ubuesque : licenciés, leur plan de sauvegarde de l’emploi (PSE) suspendu, sans revenus. *« Si ça continue, je vais devoir vendre ma maison, je ne peux plus rembourser mon emprunt »*, témoigne l’un d’eux (les salariés s’expriment sous le couvert de l’anonymat). *« Je puise dans mes économies, mais ça commence à être critique »*, confie un autre. Ils doivent tenir une assemblée générale, lundi 28 juillet.

Pour comprendre, il faut plonger dans une histoire complexe, mêlant soupçons d’escroquerie et bras de fer cynique entre direction et syndicats. Elle se noue dès l’annonce de la cessation d’activité de la société, le 25 septembre 2024. Ce jour-là, le président du directoire du groupe Hamelin, Éric Joan, explique la décision en deux points, selon le procès-verbal de la réunion avec le comité social et économique (CSE), dont *Le Monde* a eu connaissance. *« L’activité de l’agenda dans le groupe Hamelin en France est une activité déficitaire »*, affirme-t-il, soulignant que la filiale de Nersac fabrique 95 % de ses agendas. Les coûts de fabrication y sont trop élevés, les concurrents – roumains ou turcs – sont *« 15 % à 30 % moins cher »*. *« D’un point de vue interne*, ajoute-t-il, *ces trois dernières années ont été émaillées de beaucoup d’incidents sur la relation entre les salariés, l’entreprise et le management. Ici s’est installé un esprit de guérilla, qui n’a pas été favorable à un dialogue constructif. Ce n’est pas la dimension la plus importante mais je tenais à la souligner. »*

Les représentants des salariés y voient au contraire la raison clé. Le piètre état du dialogue social chez Lecas Industries est de notoriété publique, la presse locale a suivi la longue bagarre entre un délégué CGT et l’entreprise – condamnée en 2020 pour entrave au mandat syndical et harcèlement moral, puis en appel, uniquement pour entrave. L’affaire est aujourd’hui en cassation.

Les élus du personnel soupçonnent même Hamelin d’avoir filialisé Lecas Industries en 2021 dans l’unique but de la laisser mourir. Car, selon le cabinet d’expertise-comptable mandaté par le CSE, une bonne partie des coûts de la filiale sont pilotés par sa maison mère : Lecas Industries loue chèrement ses locaux à Hamelin SAS, lui verse des frais de gestion élevés car elle ne dispose ni de service comptable, ni de service commercial. *« Une relation client fournisseur où le fournisseur ne choisit pas ses prix »*, souligne le cabinet lors d’une réunion. Les comptes, dans le vert avant la filialisation, ont viré au rouge en deux ans.

« Traités comme des moins que rien »

Les syndicats négocient le PSE et obtiennent des congés de reclassement de douze à quinze mois, l'accompagnement des salariés par un cabinet spécialisé, des formations, des aides à la création d'entreprise. Au passage, la direction propose aux volontaires un *« accord transactionnel »* confidentiel : en échange de 7 000 euros, ils s'engagent à renoncer à toute poursuite pour contester la rupture de leur contrat de travail. *« Ça n'était pas très bon signe »*, confie au *Monde* un ex-salarié qui crée son entreprise.

Le PSE est validé le 10 janvier par l'Etat, qui doit s'assurer que les mesures prévues sont proportionnées aux moyens de l'entreprise ou du groupe auquel elle appartient. Les licenciements se concrétisent en février.

Au début de l'été, les salariés constatent qu'ils ne perçoivent plus leurs indemnités mensuelles de reclassement, pas plus que les aides à la création d'entreprise. *« Je devais commencer ma formation de chauffeur poids lourds au 1er juillet mais tout a été annulé, l'organisme n'avait pas été payé »*, raconte un quinquagénaire.

C'est que, fin juin, Lecas Industries s'est soudainement déclaré en cessation de paiements, demandant sa mise en liquidation judiciaire. *« Des salariés qui ont tant donné à leur entreprise sont traités comme des moins que rien et plongés en plein désarroi alors que le groupe Hamelin est profitable »*, s'indigne, sidéré, un autre salarié en reconversion.

L'émissaire du groupe, Stéphane Hamelin, fait valoir devant le tribunal de commerce que la trésorerie est presque vide. Le représentant des salariés tombe des nues : la société n'était-elle pas censée avoir les moyens de financer le PSE signé ? Leur avocat, Me Ralph Blindauer, soupçonne une *« escroquerie »* pour ne pas payer le plan : car la liquidation basculera son coût sur la collectivité, via le régime de garantie des salaires (AGS). A l'audience, le procureur se dit favorable à une enquête. La liquidation judiciaire est tout de même prononcée le 30 juin. Mais le parquet fait aussitôt appel. Un geste rare dans cette juridiction.

« Qu'une entreprise ne tienne pas les engagements pris dans le cadre d'un PSE, c'est une situation plus qu'exceptionnelle », s'étonne le préfet de la Charente, Jérôme Harnois. Il a écrit au groupe Hamelin pour s'inquiéter du devenir de la contribution prévue (en centaines de milliers d'euros) à un fonds de revitalisation – sans réponse à ce jour.

« Du mal avec les organisations syndicales »

L'appel du parquet étant suspensif, voilà les salariés licenciés plus tout à fait dans le PSE, pas non plus pris en charge par l'AGS. Ils ne peuvent même pas s'inscrire à France Travail.

Le président du directoire, M. Joan, renvoie la responsabilité aux élus du CSE et à l'inspection du travail qui, selon lui, sont de mèche. *« Ce sont eux qui ont rompu le contrat moral ! Pour licencier un élu du personnel, il faut l'autorisation de l'inspecteur du travail. Et il a refusé !* s'indigne-t-il. *Payer leurs salaires jusqu'à la fin de leur carrière n'est pas ce qui était prévu. »* M. Joan ne sait cependant pas si le groupe a fait un recours contre cette décision auprès du ministère du travail. *« On est dans une ambiance de guérilla où l'objectif est de faire payer à l'entreprise un coût exorbitant »*, insiste-t-il.

« Guérilla ? » Pour justifier son refus, l'inspection du travail – qui s'est refusé à tout commentaire – a justement vu dans l'emploi de ce terme par M. Joan en septembre 2024 l'aveu que les licenciements des représentants du personnel ont bien un lien avec leur fonction syndicale. *« Cette décision est un choix politique »*, affirme M. Joan, outré, qui juge *« l'ensemble de l'écosystème local, syndicats, inspection du travail, médecine du travail, extrêmement défavorable »*.

Cela n'explique pas comment le refus de licencier neuf salariés protégés courant juin a pu, du jour au lendemain, vider la trésorerie de Lecas Industries. *« Cela représente une charge pour l'entreprise que le groupe ne veut pas assumer*, explique M. Joan. *Lecas Industries ne pouvait continuer à exister sans perfusion de l'actionnaire. L'actionnaire a décidé de ne pas remettre des liquidités dans un puits sans fond. »* Quitte à laisser l'AGS payer.

« A 42 ans, j'ai d'autres ambitions que de rester dans une entreprise vide », réagit Fabrice Lelièvre, délégué SUD, qui précise que les membres du CSE ne seront de toute façon plus protégés à la mi-septembre. *« Donc l'argument du coût à vie ne tient pas. Le groupe a toujours eu du mal avec les organisations syndicales, il continue »,* poursuit-il. Les salariés ignorent toujours la date de l'audience en appel au tribunal de commerce.

Aline Leclerc

l'Humanité

Comment les multinationales utilisent la cessation d'activité pour liquider leurs usines sans motif économique

Une disposition des ordonnances prises en 2017 offre sur un plateau un outil juridique aux grandes entreprises qui veulent fermer des sites sans avoir de justification économique. Des avocats alertent sur un risque de casse sociale.

Social et Économie Publié le 5 août 2025 par Cyprien Boganda

Des salariés de l'entreprise Lecas protestent contre une cessation d'activité jugée abusive. Selon leur avocat, il s'agirait en réalité d'un transfert de production en Roumanie.
© PHOTOPQR/CHARENTE LIBRE/Julie Desbois

Il y a bien des années, Fabrice Lelièvre s'est fait une de ces promesses à laquelle on ne déroge pas facilement : toujours payer rubis sur l'ongle, quelles que soient les tempêtes de l'existence, ses deux pensions alimentaires. *« Ma plus grande a 17 ans, la petite 12,* raconte-t-il. *Depuis le début, je me suis imposé que je ne raterai jamais une pension alimentaire : ça me semble normal, quand on fait des enfants, d'assumer jusqu'au bout…»*

Mais, pour la première fois de sa vie, le quarantenaire voit arriver avec angoisse le moment où il n'y arrivera plus. Depuis fin juin, le délégué syndical Sud du groupe Hamelin, qui fabrique notamment les fameux agendas Oxford, se retrouve sans salaire.

Hamelin, un géant de la papeterie qui cherche à liquider

Sa fiche de paie est tombée à zéro euro depuis que son employeur, qui se déclare sans le sou et cherche à faire liquider la société, a cessé de le payer, lui et 55 de ses collègues. *« Pour le moment, je peux compter sur ma famille et une propriétaire compréhensive, qui m'assure que je pourrai payer mes 580 euros de loyer quand je pourrai*, souffle le syndicaliste. *Mais mes parents n'auront pas les moyens de me soutenir éternellement… »*

Cette situation aberrante trouve son origine dans la stratégie du groupe Hamelin, leader européen de la fabrication des fournitures scolaires et de bureau. Ce géant français employant 3 000 salariés dans une vingtaine de pays et revendiquant 600 millions d'euros de chiffre d'affaires, a racheté l'entreprise Lecas, dans laquelle travaille Fabrice, au début des années 1990.

Le site est situé à Nersac, en Charente. En 2021, Lecas a été filialisé par le groupe, c'est-à-dire qu'il est devenu unité de production autonome. En pratique cependant, son destin est intimement lié à celui d'Hamelin. La société Lecas Industries n'est pas propriétaire de ses locaux, qu'elle loue au groupe pour plus de 600 000 euros par an.

Un groupe prospère, mais une filiale abandonnée

Elle n'a pas d'autres gros clients en dehors de la maison mère. Par ailleurs, Hamelin la ponctionne de sommes rondelettes : en 2023, d'après les chiffres que nous avons consultés, 178 000 euros ont été remontés sous forme de dividendes (après 330 000 euros en 2022) et environ 500 000 euros en prestations de services et honoraires (après 480 000 euros en 2022).

Les salariés accusent le groupe d'avoir essoré une filiale jugée insuffisamment rentable, pour mieux justifier sa fermeture. Une politique de la caisse vide, en somme. En octobre 2024, la direction annonce la prochaine cessation d'activité et la fermeture du site. Stupeur chez les salariés. Et début d'une bagarre pour obtenir un PSE digne de ce nom, que le groupe s'engage à financer, aux dires des représentants syndicaux.

Nouveau rebondissement en juin 2025 : Hamelin décide de placer l'usine en liquidation judiciaire. À la barre du tribunal de commerce, le dirigeant du groupe explique que Lecas Industries n'a plus que 65 000 euros en caisse, ce qui est largement insuffisant pour payer les licenciements, comme les 800 000 euros nécessaires à la revitalisation du site… Et les salaires. Sans rentrer dans le détail, il assure que l'activité n'est plus rentable, en raison notamment de la concurrence de l'Europe de l'Est [1].

« En clair, un groupe réalisant 600 millions d'euros de chiffre d'affaires veut faire financer son PSE par la collectivité, enrage Fabrice Lelièvre. *Ils espèrent que ce seront les AGS (régime de garantie des salaires) qui paieront les licenciements…On sait très bien que le groupe a largement de quoi mettre 2 millions d'euros sur la table pour financer le plan social ! Hamelin a récemment dépensé 136 millions d'euros pour racheter Pelikan (un gros fabricant de stylos allemand – NDLR). »*

Fermer sans se justifier : les dérives de la cessation d'activité

L'avocat des salariés, Ralph Blindauer, remet les choses en perspective. *« La direction d'Hamelin a décidé de produire ses agendas Oxford en Roumanie*, assure-t-il. *C'est donc bien un transfert, même si le groupe invoque une "cessation" d'activité. »* Les mots ont un sens, pour cet avocat qui ferraille contre les multinationales depuis 30 ans. *« La cessation d'activité est en passe de devenir la nouvelle tarte à la crème des grands groupes*, martèle-t-il. *C'est un motif qui dispense le patronat de toute justification économique. Il devient très facile de fermer un site. »*

L'avocat assure qu'en quelques mois, il en est déjà à son troisième cas de cessation d'activité : à chaque fois, il s'agit de groupes qui ferment une usine en utilisant ce motif, mais qui le plus souvent continuent à faire fabriquer ailleurs la production.

C'est le cas de la multinationale suédoise Tetra Pak, qui a fermé son site de Longvic (Côte d'Or), supprimant 207 postes. *« C'est un cas d'école*, soupire Claude Rollandet, de la CGT Tetra Pak. *Cette cessation d'activité n'est qu'un transfert : pour optimiser le taux d'occupation des machines et réaliser plus de bénéfices, ils vont faire produire leurs emballages pour liquide alimentaire dans des pays comme la Serbie, la Croatie ou l'Espagne. »*

Ce sont les ordonnances Macron de 2017 qui ont entériné dans l'article L1233-3 du Code du travail la cessation d'activité comme motif de licenciement économique, au même titre que les « difficultés économiques », les « mutations technologiques » et la « sauvegarde de la compétitivité ». Objectif à peine masqué du pouvoir macroniste : dérouler le tapis rouge aux grands groupes qui pourraient rechigner à investir en France sous prétexte d'un Code du travail trop protecteur.

Un mécanisme fait sur mesure pour les groupes internationaux

« La cessation d'activité faisait partie de la jurisprudence jusqu'en 2017, où elle a été consacrée par les ordonnances Macron, récapitule Judith Krivine, présidente du Syndicat des avocats de France (SAF). *En principe, il faut vraiment arrêter l'activité, mais il n'y a rien d'étonnant à ce que certains groupes en profitent pour délocaliser leur production ailleurs. »*

« Cela fait trente ans que les grands groupes se débarrassent des sites dont ils ne veulent plus à moindre frais, mais la cessation d'activité leur offre une facilité supplémentaire, complète David Verdier, avocat en droit du travail. *C'est une véritable aubaine pour les multinationales. »*

Le procédé consiste à assécher une filiale en jouant par exemple sur les achats inter-groupes : le groupe va acheter ses fournitures à sa filiale à des prix beaucoup trop bas, ce qui la place dans une situation de difficultés permanentes. *« Au passage, cela permet de s'exonérer du versement de l'intéressement et de la participation, obligatoires uniquement en cas de bénéfices*, glisse David Verdier. *Puis, lorsque la filiale est ainsi fragilisée, c'est un peu comme si le groupe n'avait plus qu'à appuyer sur le bouton rouge pour fermer le site, si cela lui semble opportun. »*

Un motif légal, peu contestable et très rentable

Une fois la filiale exsangue, il suffit de la déclarer en cessation de paiement afin qu'elle soit placée en liquidation judiciaire. Le tribunal de commerce autorisera alors le licenciement des salariés et la fermeture de la boutique. *« Le motif de cessation d'activité est autonome, ce qui signifie que le groupe n'a même pas à arguer de difficultés économiques,* précise David Verdier. *Et ce n'est pas tout : les salariés licenciés dans le cas des cessations d'activité ne peuvent pas contester le motif économique de leurs licenciements devant les prudhommes. En effet, la seule ouverture laissée aux salariés et à leurs avocats, c'est de prouver qu'il y a eu une faute de gestion. En outre, en matière de co emploi (salariés sous la subordination de plusieurs employeurs), les juges exigent maintenant que les salariés démontrent une intervention directe et concrète du groupe dans la gestion de sa filiale, c'est qui est très compliqué. En pratique, c'est quasiment impossible car les informations sont confidentielles et jamais divulgués en dehors des équipes dirigeantes. »*

En résumé, la cessation d'activité permet à un groupe de liquider une filiale sans avoir à apporter de justification économique détaillée, tout en limitant considérablement les risques de contentieux en aval. Que demande le peuple… *« Il faut absolument mettre en place des mécanismes pour éviter les abus*, conclut Ralph Blindauer. *Sinon, les grands groupes vont se ruer dans la brèche. »*

1. La direction d'Hamelin n'a pas souhaité répondre à nos questions ↩

Libération

Lutte

Par Eva Fonteneau, correspondante à Bordeaux et Photo Marion Parent
Publié le 9-08-2025

En Charente, drame social et soupçons autour de la liquidation des papeteries Lecas

Les 56 salariés de l'entreprise sont sans revenus depuis le mois de juin, suite à une mise en liquidation par le propriétaire, le groupe Hamelin, qu'ils dénoncent comme frauduleuse.

Rassemblement des salariés licenciés de la papeterie Lecas Industries, à Nersac (Charente), le 4 août 2025. (Marion Parent/Liberation)

Acculés financièrement, abattus moralement, les 56 salariés licenciés de la papeterie Lecas industries à Nersac, en Charente, auraient pu baisser les bras au creux de l'été. Mais le sentiment d'injustice est trop fort. Vendredi 8 août au soir, pour visibiliser leur combat, plusieurs dizaines d'entre eux se sont postés aux abords d'un supermarché dans une commune voisine, tracts à la main. Pas pour les promos d'été à quelques semaines de la rentrée, mais pour inviter les passants à boycotter les agendas Oxford, marque star de leur ex-maison mère, le normand Hamelin, leader européen de la fabrication des fournitures scolaires et de bureau. Une nouvelle action est programmée dans quinze jours *« pour maintenir la pression »*.

Aux racines de la colère, les manœuvres de la direction jugées *« déloyales »*. En février dernier, le fabricant d'agendas, fleuron charentais depuis le début des années 1990 – et important pourvoyeur d'emplois sur le territoire – ferme définitivement ses portes pour délocaliser sa production en Turquie et en Roumanie. Fin juin, nouvelle douche froide pour les employés, dont certains ont dépassé les trente ans d'ancienneté : le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) promis par la direction quelques mois plus tôt est suspendu. Leur ancien propriétaire, le groupe Hamelin, a obtenu la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise pour ne pas avoir à payer le PSE. Devant le tribunal de commerce, il plaide le manque de trésorerie de sa filiale, qu'il considère comme autonome.

« On peut légitimement s'interroger sur ce qu'est devenue cette somme »

Pour les salariés, la stupeur est d'autant plus grande qu'Hamelin réalise 600 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2024. Pour développer son industrie à l'international, le papetier caennais a également annoncé l'acquisition d'un grand groupe allemand en 2023, les stylos Pelikan. *« Comment expliquer dès lors qu'ils ne peuvent pas payer un plan social ? On sait qu'ils ont les moyens mais ils espèrent que le régime de garantie des salaires (AGS) prendra le relais. L'argent public donc »*, s'indigne Fabrice Lellièvre, délégué Sud. Il s'interroge également sur l'argent de la vente, dans la foulée, des machines utilisées dans l'usine, estimées selon lui à 800 000 euros. *« On peut légitimement s'interroger sur ce qu'est devenue cette somme ?»* Contacté par *Libération*, le groupe Hamelin a répondu qu'il ne *« souhaite pas s'exprimer »*.

Fait rare, le parquet de Caen a fait appel de la liquidation judiciaire. La Cour d'appel devra statuer en fin d'année sur le bien-fondé de la procédure. En attendant, aucun salaire, aucune indemnité de licenciement n'ont été versés depuis juin. Tous ceux qui s'étaient projetés dans une formation, la création d'une entreprise ou en retraite anticipée, se retrouvent coupés dans leur élan, au beau milieu des vacances scolaires, sans possibilité de s'inscrire à France Travail, condamnés à attendre que la justice tranche sur leur sort. *« Ces boycotts et la cour d'appel, c'est un peu les opérations de la dernière chance pour nous faire entendre »,* lâchait l'un des ex-salariés devant l'usine en friche lundi 4 août à midi. En début de semaine, ils étaient encore une cinquantaine à se pointer là, devant les grilles, les traits tirés, pour dire comment leur vie a basculé en quelques mois.

Dominique, 54 ans, s'apprêtait à entamer une formation pour devenir chauffeur poids lourd début juillet. La veille de son premier jour, il a appris que le groupe n'avait pas pris en charge les frais de l'organisme. *« J'ai été contraint d'abandonner alors que j'avais eu leur feu vert. C'est humiliant à mon âge »,* fulmine le quinquagénaire. Pour la première fois de sa vie, Joëlle, 46 ans, au bord des larmes lundi, a été contrainte de demander de l'argent à sa fille pour l'aider à payer ses mensualités. Olivier a quant à lui annoncé à son adolescent de 15 ans qu'il ne pourra pas partir en vacances cette année, ni lui acheter de nouvelles baskets pour la rentrée. *« Savoir qu'on n'est pas seuls, ça aide, mais on ne sait pas combien de temps on va pouvoir tenir comme ça »,* prévient-il. Le timing des vacances, il en est persuadé, n'est *« pas anodin »*.

« L'histoire se répète »

Christelle et Philippe, 55 et 57 ans, font partie des couples qui travaillaient tous les deux depuis plus de trente ans dans la boîte. Une double peine qui les oblige à vivre sur leurs économies le temps de trouver une issue. *« Cette liquidation, c'est deux salaires qui partent en fumée. On a tous le sentiment d'avoir été victimes d'une mascarade »,* enrage Christelle qui assure que la direction n'a pas tenu ses engagements.

Christelle et Philippe, 55 et 57 ans, font partie des couples qui travaillaient tous les deux depuis plus de trente ans dans la boîte. (Marion Parent/Liberation)

L'avocat des salariés, maître Ralph Blindauer, va jusqu'à suspecter *« une escroquerie »* au sens pénal du terme. La procédure devrait être entamée au mois de septembre. Il remet notamment en cause l'autonomie de la filiale, qui justifie à ce jour la déclaration en cessation de paiements. Une aubaine pour les grandes entreprises, estime-t-il. *« La société charentaise n'est pas propriétaire de ses locaux, qui appartiennent à Hamelin. Mais surtout, elle n'a aucun client en dehors de la société mère, ne maîtrise en rien sa politique commerciale, pas plus qu'elle ne maîtrise ses approvisionnements et ses investissements,* liste l'avocat. *A partir de là, le groupe, dont on se demande s'il n'a pas volontairement orchestré la chute de sa filiale, laisse volontairement la charge du PSE en cours à la collectivité et floue l'Etat. »* Habitué à parcourir la France depuis trois décennies dans son camping-car pour défendre les employés face aux multinationales, il décrit également des relations dégradées entre la direction et les syndicats, qui ont contribué à mettre le feu aux poudres. En 2020, l'entreprise a ainsi été condamnée pour entrave au mandat syndical en appel. L'affaire est partie en cassation.

Parmi les soutiens, **le député charentais LFI** René Pilato, s'est joint au combat des salariés jusqu'à se rendre à Caen où il explique ne pas avoir été reçu malgré ses demandes. *« La fermeture de Lecas, c'est la chute d'une entreprise locale, la perte d'un savoir-faire dans un département déjà en proie à des difficultés financières. Nous perdons des industries les unes après les autres au nom du "plus d'argent" et au détriment de l'humain. Une décision brutale d'un patron voyou qui n'est pas sans rappeler celle opérée par le même groupe il y a onze ans. L'histoire se répète »*, pointe l'élu qui multiplie les alertes depuis des mois. En 2014, le groupe Hamelin avait demandé un reclassement en liquidation judiciaire, en plein PSE, de sa filiale Elba La Monnerie, dans le Puy-de-Dôme. Il lui avait permis de s'exonérer de ses engagements à l'égard des salariés. Une soixantaine d'entre eux s'étaient alors retrouvés sans congé de reclassement ni indemnités de licenciement.

(Marion Parent/Libération)

Sans salaire, les ex-Lecas en plein doute

Toujours sans salaires, les salariés de Lecas vivent un été plein de doutes et de questions sur leur avenir. Ce lundi, ils tenaient une assemblée générale.

ANTOINE BENEYTOU
a.beneytou@charentelibre.fr

Un été en proie aux doutes, aux questionnements divers. Avec comme épée de Damoclès, l'incertitude de l'avenir. Et surtout sans revenus. Voilà le quotidien des 57 ex-salariés de Lecas à Nersac. Eux qui ont été licenciés mais dont le plan de sauvegarde de l'emploi est suspendu puisque leur employeur a demandé la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise et que le parquet a fait appel de cette décision. Résultat: Lecas ne veut plus payer les indemnités et le PSE, considérant être en procédure de liquidation, et les AGS, le régime de garantie des salaires, ne prend pas le relais, car l'appel a suspendu la liquidation.

«On navigue dans des eaux inconnues»

Ce lundi, au logis de Chantoiseau, à Saint-Michel, les ex-Lecas étaient réunis pour une assemblée générale en compagnie de leur avocat Ralph Blindauer. L'occasion d'exposer des situations inextricables et ubuesques. « J'ai 57 ans, on me dit de m'inscrire à France Travail mais je ne peux pas car l'entreprise ne fournit pas les papiers nécessaires », peste une ancienne salariée. « On navigue dans des eaux inconnues », déplore Ralph Blindauer qui a suggéré à la CGT de prendre un rendez-vous avec le préfet pour éclaircir certains points. Il y a aussi le cas de cet homme d'une quarantaine d'années qui a suivi une formation pour retrouver du travail. Le hic, c'est que l'organisme ne peut pas lui donner son certificat puisque Lecas n'a pas payé…

Autre exemple d'une salariée qui a réclamé auprès de Lecas une attestation afin de pouvoir suivre un stage. Il fallait envoyer le document avant jeudi dernier, Lecas l'a transmis vendredi. Résultat ? « Pas de formation ». Selon d'autres salariés, Lecas refuse même parfois de fournir des documents, arguant qu'elle se trouve en liquidation judiciaire. D'autres salariées indiquent qu'il est impossible de réaliser des missions d'intérims… les agences refusent au vu de la situation inédite. Maryline Morlet, autre ex-Lecas, espérait quant à elle toucher son salaire jusqu'en mai 2026 dans le cadre du PSE, puis le chômage jusqu'à la retraite en décembre 2027. Elle ne reçoit rien, actuellement, pas plus que ses camarades.

Ralph Blindauer, l'avocat des Lecas a tenté de remotiver les troupes. Renaud Joubert

De son côté, Ralph Blindauer les a exhortés à rester combatif. « Vous vous rendez compte que vous parlez à des gens qui n'ont pas de salaire ? Et vous nous demandez de garder de l'énergie ? », l'a interrompu l'une des ex-Lecas. Les fins de mois sont difficiles et les nerfs à vif. « J'ai bien compris que vous ne pourrez pas tous me payer », a précisé l'avocat. « Je fais des factures et vous les paierez quand vous pourrez. » Il a surtout tenté de remotiver les troupes. « Ils cherchent la guerre ? Ils auront la guerre ! L'énergie, il faut que vous en trouviez ! Je continuerai à me battre pour vous sortir de cette merde. » Avec une stratégie : continuer à faire parler du groupe Hamelin dans la presse. Et pas en bien. « Organisez des lotos, des concerts de soutien pour faire de la mousse médiatique ! » Les 8 et 22 août, des actions de tractage sont prévues devant Auchan et Leclerc pour sensibiliser les Charentais qui iront acheter des fournitures scolaires et leur demander de boycotter les marques Oxford, Pelican, Conquérant, du groupe Hamelin.

À l'occasion de cette AG, Ralph Blindauer a redit que l'audience devant la cour d'appel de Caen, qui doit statuer sur la liquidation judiciaire devrait se tenir en octobre. L'avocat prévoit aussi une action devant les prud'hommes. Il entend faire citer directement les dirigeants d'Hamelin devant le tribunal correctionnel pour escroquerie. « On a affaire à des escrocs. Si je les vois sur les bancs de la correctionnelle avec des gens qui font du touche-pipi ou qui volent des scooters, je ne bouderai pas mon plaisir ! » « Qu'ils essaient de nous enfler, c'est une chose, mais il faudrait qu'ils le regrettent, ce serait encore mieux », a lancé Pierre-Aymeric, un salarié.

Ralph Blindauer espère enfin que l'État « fera pression sur eux, avec des mesures coercitives comme des contrôles fiscaux un peu approfondis. »

NOUVEAU

La Charente j'adore
Le magazine qui vous fait aimer la Charente

120 pages - 5,90€

BON DE COMMANDE

A adresser accompagné de votre réglement à Charente Libre Charente J'adore - CS 10000 - 16903 Angoulême Cedex

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
N° Abonné..... Téléphone : .....
Email.....@.....
Je souhaite recevoir : ..... exemplaires (s) au prix de **5,90€ TTC*** l'unité

Frais de port :
❑ Je suis abonné au portage à domicile : livraison gratuite par porteur
❑ Je ne suis pas abonné au portage à domicile**
Frais de port : **6€ TTC** par magazine
Montant total de ma commande : ..... €
Mode de règlement :
❑ Chèque de ..... € à l'ordre de Charente Libre
❑ Je règle mon abonnement par prélèvement automatique, ma commande sera ajoutée à mon prochain prélèvement.
Date : ..... Signature :

*Dans la limite des stocks disponibles. **Aucune commande ne pourra être retirée dans les agences Charente Libre. Offre valable jusqu'au 30 septembre 2024. Aucune vente ne sera effectuée dans les agences.

Charente Libre

Publicité

ici
publicité

Nersac

Les anciens salariés de la papèterie Lecas à

Chaque maillot accrochés représente en salarié de Lecas © Radio France - Pierre Marsat

Pierre Marsat

Publié le mercredi 30 juillet 2025 à 15:13

Les anciens salariés de la papèterie Lecas se sont retrouvés lundi, en assemblée générale, à Nersac en Charente. Le propriétaire de la société, le groupe normand Hamelin, a lancé une procédure de liquidation judiciaire. Les 68 ouvriers, sans emplois, se retrouvent aussi sans salaires.

Les 68 anciens salariés de la papèterie Lecas à Nersac, se sont retrouvés lundi en **assemblée générale**. Le groupe normand Hamelin, propriétaire de la société qui fabrique les agendas Oxford, a décidé de fermer l'usine à la fin du mois de juin. Il a ensuite entamé une procédure de liquidation judiciaire, se déclarant en cessation de paiement. Donc, pas d'indemnisation des salariés dans le cadre d'un plan social. Le parquet de Caen a fait appel de cette liquidation judiciaire. La Cour d'appel de Caen devra statuer sur le bien-fondé de la procédure. Mais les salariés charentais n'ont **pas touché leurs salaires depuis juin**.

Publicité

ici
publicité

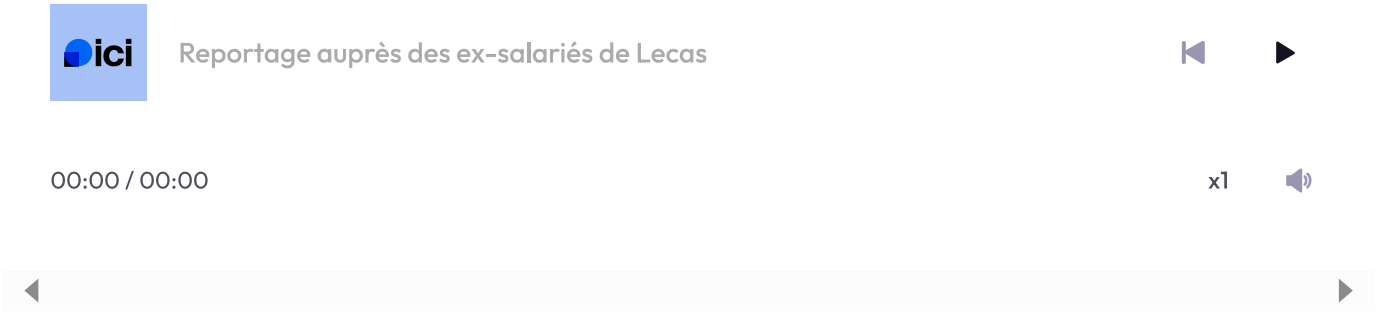

"*On n'est pas payés depuis le mois de juin*", raconte Emmanuel Terrochaire, l'un des 68 ex-salariés de Lecas. "*On sera peut-être payés à partir du mois d'octobre, et encore ce*

n'est pas sûr. Je vis grâce à mes économies, mais les économies ne vont pas durer longtemps."

"Où est passé cet argent ?"

L'avocat des salariés de Lecas envisage de demander au **conseil des prud'hommes d'Angoulême de débloquer la situation**. Une procédure pourrait être également entamée pour escroquerie devant le tribunal correctionnel de Caen, mais pas avant septembre. **Deux mois de plus sans salaires**. ICI La Rochelle a bien sûr, à plusieurs reprises, tenté de joindre les dirigeants du groupe Hamelin, pour leur donner la parole. Sans succès, une fois encore.

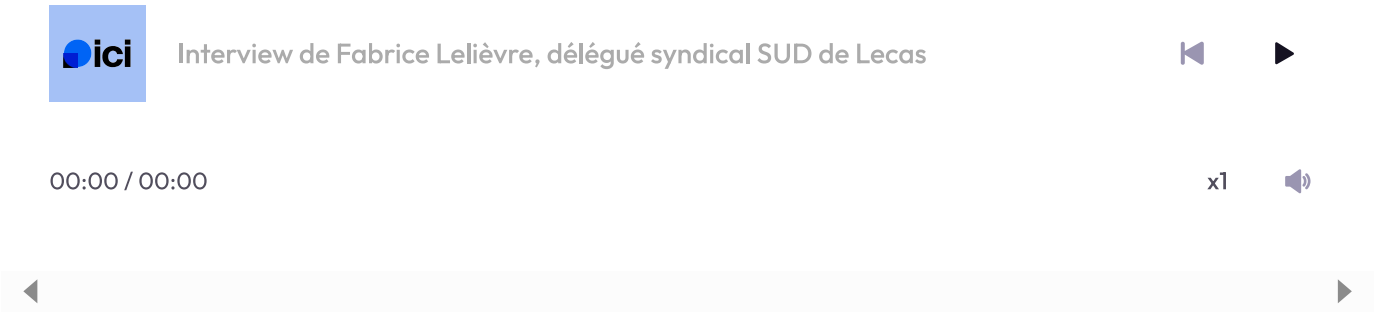

"*Un groupe qui génère 600 millions de chiffre d'affaires annuels*, interroge Fabrice Lelièvre, délégué syndical SUD de Lecas, *ne peut pas se cacher, sous prétexte que sa filiale, qu'il a lui-même mise en place, soit déficitaire par sa propre stratégie. C'est lui-même qui a orchestré cette cessation d'activité. Où est passé cet argent ?*"

ici La Rochelle • **ici**

Industrie Fermeture d'entreprise Emploi – Travail

Publicité

Un feu de garage fait deux blessés avenue Jules Ferry à Angoulême

Un ancien garage a pris feu ce vendredi avenue Jules Ferry, à Angoulême. Des voisins étaient venus faire des travaux pour en bloquer l'accès.

« Des cris nous ont alertés, on est sortis et on a vu de la fumée noire », témoigne une voisine de l'ancien garage Nexon, situé au 137 avenue Jules Ferry à Angoulême. Le feu a pris au milieu de l'après-midi vendredi, dans cet ancien garage aujourd'hui reconverti en atelier. À 15 h 50, des pompiers ont été dépêchés sur place, ils étaient 23 au total.
« Le garage s'est complètement embrasé. Des fumées chaudes ont pu se propager sous la toiture de la maison attenante, ça a commencé à brûler une poutre et la fumée s'est propagée en dessous », expliquent les sapeurs.
Dans la maison attenante de 60 m², se trouvaient un homme de 23 ans et un adolescent de 15 ans. Ils ont été légèrement blessés par les fumées et ont été transportés vers l'hôpital de Girac.
« Mon beau-frère et mon fils étaient en train de faire des réparations dans le hangar. Ils voulaient mettre une nouvelle porte, parce que des squatteurs viennent souvent ici. Il y avait une voiture dans le hangar, mais ils ne se doutaient pas qu'il y avait du gasoil dedans. Quelque chose s'est enflammé, ça les a surpris », explique la voisine.

23 pompiers étaient sur place pour éteindre le feu de l'ancien garage situé avenue Jules Ferry. Céline Levain

Un garage souvent squatté

« Le squat », explique cette mère de famille, « c'est quelque chose dont on avait parlé avec les voisins. Même mon fils de 17 ans a peur la nuit, car il voit des gens parfois, ça l'empêche de dormir. On a déjà eu des personnes qui sont venues dans notre jardin. »
Des voisins confirment avoir vu depuis deux jours les habitants de la maison voisine, sortir des planches et des outils, charger et décharger un camion au niveau du hangar.
La circulation a été coupée dans l'avenue Jules Ferry, au niveau de l'incendie, le temps l'intervention.
CHARLOTTE DELFOSSE

Deux véhicules ont pris feu sur la RN10 et RN141

Une voiture a pris feu ce vendredi un peu avant 18h sur la RN10 dans le sens Angoulême - Bordeaux, au niveau de Roullet-Saint-Estèphe un peu avant la sortie Jurignac. Les occupants semblent avoir eu le temps de se garer sur la bande d'état d'urgence et de sortir du véhicule avant que celui-ci ne s'embrase entièrement. Créant des flammes et une importante fumée. Un chauffeur poids lourd s'est arrêté et a sorti deux extincteurs de sa cabine pour tenter de leur venir en aide, mais il a rapidement compris que l'incendie était déjà trop important. Les pompiers ont rapidement éteint l'incendie. Un peu après 19h, un autre véhicule en feu a été signalé le long de la RN141, au niveau de Saint-Projet. Il n'y a pas eu de blessé.

Les salariés de Lecas encouragent au Boycott des marques du groupe Hamelin avant la rentrée

Une trentaine d'ex-salariés de Lecas ont investi le rond-point du Jonco à La Couronne, tout près d'Auchan. À chaque entrée, ils tentaient d'arrêter les automobilistes pour leur remettre un flyer les invitant à Boycotter les marques du groupe de fournitures scolaires Hamelin, qui les a licenciés et les laisse sans salaire : Oxford, l'Étudiant, Le Coq sportif, Oxbow, Airness, Morgan et Chipie. « Ah oui, les Lecas à Nersac. C'est dégueulasse ce qui vous arrive », lance un conducteur, en prenant le flyer avant de partir en klaxonnant en signe de soutien.
« Notre démarche est plutôt bien accueillie pour les gens. La plupart savent à peu près qui on est. On leur réexplique qu'on a été licenciés, puis que Hamelin s'est mis en liquidation judiciaire pour ne pas payer notre PSE, qu'il y a un appel, mais qu'on se retrouve sans salaire depuis juin », décrit Philippe Desbordes, l'un des élus de Lecas.
« Hamelin est en train de se gaver sur les étals des grandes surfaces avec ses marques et ses licences alors qu'ils laissent leurs salariés sans aucune ressource. Il faut que les gens sachent ce qu'ils achètent », martèle Fabrice Lelièvre représentant syndical et porte-parole des salariés.
Avec eux sur le rond-point, six élus de La Couronne dont le maire Jean-François Dauré, arrêtent aussi les voitures, flyers à la main. « Que des financiers comme Hamelin puissent s'exonérer de ce qu'ils ont à verser à leurs anciens salariés, c'est un scandale qui est en train de se dérouler sous nos yeux, on se doit d'être auprès d'eux », assure Jean-François Dauré, qui a écrit des courriers au Président de la République et au Premier ministre pour « dénoncer ce désordre républicain ».
Les Lecas réitéreront l'opération le 22 août devant Leclerc.
AMANDINE COGNARD

Les salariés de Lecas ont distribué des flyers au rond-point du Jonco à La Couronne. CL

SAINT-SORNIN

Un cycliste de 28 ans héliporté à Poitiers en urgence absolue

Un cycliste de 28 ans a été percuté par une voiture ce vendredi vers 13h sur la commune de Saint-Sornin. Il circulait sur la D6 qui relie La Rochefoucauld à Montbron quand l'accident s'est produit.
Gravement blessé, il a été pris en charge par les pompiers et héliporté vers le CHU de Poitiers en état d'urgence absolue. Il s'agit d'un habitant du secteur.
Le conducteur du véhicule, âgé de 44 ans, n'a pas été blessé. Il a tout de même été pris en charge par les sapeurs, en état de choc, et transporté au centre hospitalier d'Angoulême. Les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants ont été effectués et une enquête a été ouverte par les gendarmes pour déterminer les causes exactes de cet accident.

MONTBRON

Ils dégradent les vestiaires du stade de foot puis se dénoncent au maire

Ils avaient caillassé toutes les vitres des vestiaires du stade Serge Morin – Jacques Morel, dans la journée de jeudi, et avaient été aperçus et identifiés par des témoins. Les deux jeunes, résidents sur la commune de Montbron et scolarisés au collège de la ville, se sont présentés ce vendredi midi, à la mairie, « faire leurs excuses pour cette bêtise », raconte le maire Gwenhaël François.
« Ils étaient tous deux accompagnés de leurs mamans. Je suis pour donner une deuxième chance. La mairie ne portera pas plainte, mais j'ai prévenu que la prochaine fois, c'est la gendarmerie qui s'occupera de ça », indique celui qui a en revanche rappelé aux mères que les deux familles devront financer les réparations, ou bien faire marcher leur assurance. « Pas un centime ne sera déboursé par la commune pour réparer ces dommages », a tenu à rappeler Gwenhaël François.

ANGOULÊME

Une trentaine de manifestants ont fait du bruit pour Gaza

« On sera là tous les vendredis qu'il faudra, car à chaque fois tombe une nouvelle ignominie », lance Jean-Pierre Courtois. Le militant Lutte Ouvrière faisait partie de la trentaine de manifestants qui se sont rassemblés, ce vendredi à 18h, devant les halles d'Angoulême, en soutien à la population palestinienne.
« Netanyahou a annoncé son intention d'occuper toute la bande de Gaza. C'est-à-dire s'attaquer au réduit où sont entassés les derniers Gazaouis, 12 % de leur territoire d'origine. On veut faire interrompre ces massacres à venir », alerte Fathallah Meziane, membre de Charente Palestine Solidarité, l'association organisatrice du rassemblement.
Casseroles en mains et sifflets en bouche, les militants ont voulu alerter les personnes installées aux terrasses de cafés voisines. « La reconnaissance de la Palestine ? Mais pour quoi faire ? Et pourquoi attendre septembre, alors qu'il y a des morts tous les jours », s'interroge Jean-Pierre Courtois. « On va finir par reconnaître un cimetière. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Elie Barnavi, ancien diplomate israélien », rappelle un manifestant.

Ils étaient une trentaine, place des Halles. Photo CL

CANICULE

La Charente et 27 départements du Sud en vigilance orange ce samedi

28 départements sont placés en vigilance orange « canicule » à partir de midi, ce samedi. Dès l'après-midi, sur une grande partie de la moitié sud, « les températures seront comprises entre 37 et 39 °C, et localement on pourra atteindre les 40 °C », indique Météo-France pour ce qui marque la deuxième vague de chaleur en France cet été. En Charente, il fera entre 35°C et 38°C samedi et dimanche, et entre 37°C et 40°C lundi.

Petite Revue de vidéo sur la bataille des Lecas

Comment empêcher les délocalisations type Lecas? Question et réponse du ministre Ferracci. Intervention de René Pilato en auditions le 12 novembre 2024.

https://www.youtube.com/watch?v=4K3hLqVz_0I&ab_channel=Ren%C3%A9PILATO

Les employés de Lecas Industries réagissent à l'annonce de la liquidation de leur entreprise le 27 janv. 2025

https://www.youtube.com/watch?v=WLJHP4iyaUQ&ab_channel=CharenteLibre

Dernier jour pour la papeterie Lecas en Charente le 4 févr. 2025

https://www.youtube.com/watch?v=xrq1NOJnalo&ab_channel=France3Nouvelle-Aquitaine

Les salariés de LECAS Industries manifestent devant leur entreprise à Nersac

Le 6 févr. 2025

https://www.youtube.com/watch?v=lU9mYt73-dk&ab_channel=CharenteLibre

Ralph Blindauer, avocat des salariés de Lecas Industrie, dénonce les pratiques du groupe Hamelin Le 10 févr. 2025

https://www.youtube.com/watch?v=R_LbWwdZ1Lc&ab_channel=CharenteLibre

Les salariés de Lecas à Nersac manifestent à Caen devant le siège du groupe Hamelin le 14 févr.2025

https://www.youtube.com/watch?v=iup9vkTZZis&ab_channel=CharenteLibre

"On ne sait pas quand est-ce qu'on retouchera un salaire": les salariés des papeteries Lecas dénoncent la liquidation de leur entreprise le 13.08.2025

https://www.bfmtv.com/economie/video-salaries-licencies-de-la-papeterie-lecas-on-ne-sait-pas-quand-est-ce-qu-on-retouchera-un-salaire_VN-202508130068.html